

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL130

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

**ARTICLE 10**

I. A l'alinéa 14, substituer au chiffre : « trois », le chiffre : « quatre »

II. Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Tous les membres des formations de jugement participent à plus de douze journées d'audience par an. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement du texte adopté à l'Assemblée nationale.